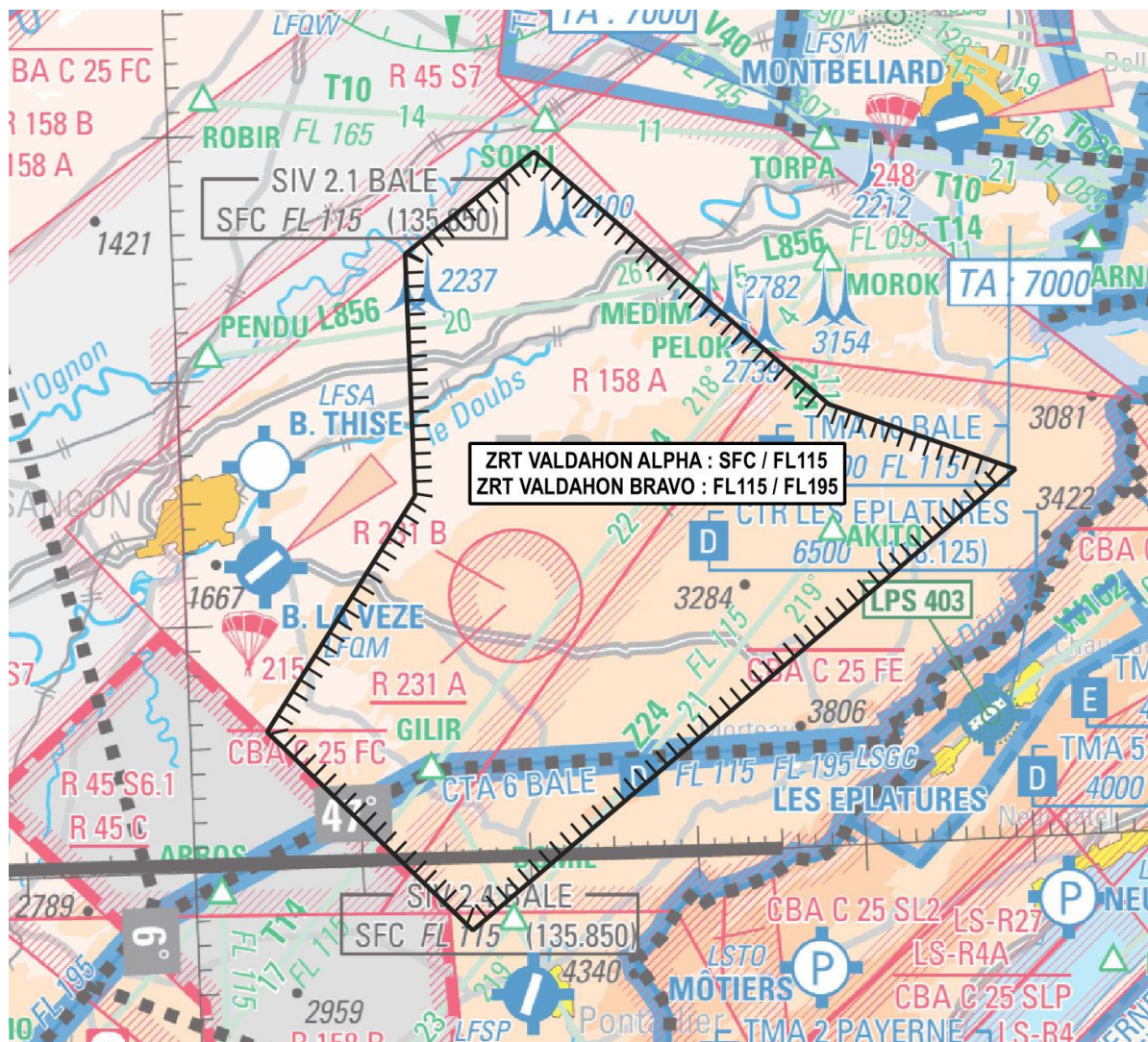


Objet : Création de deux Zones Réglementées Temporaires (ZRT) dans la région de BESANÇON pour l'exercice CENTAURIS 2025

En vigueur : Du lundi 1er au mardi 02 décembre 2025

Lieu : FIR : Reims LFEE. AD : Besançon La Vèze LFQM, Besançon Thisé LFSA, Pontarlier LFSP, Montbéliard LFSM, Vesoul LFQW

ZRT VALDAHON ALPHA / BRAVO



Extrait carte 1/1 000 000 SIA – Édition 1-2025

ACTIVITÉ

Exercice national mettant en œuvre des avions de combat français avec simulations de passes de tir. Les missions effectuées à très basse, basse et moyenne altitude nécessitant la mise en œuvre de Zones Réglementées Temporaires dans la région de Besançon.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT VALDAHON Alpha et Bravo activables :

Le lundi 01 décembre 2025 : 0600-2200

Le mardi 02 décembre 2025 : 0600-1900

INFORMATION DES USAGERS	
Activité réelle connue de : RAKI INFO (ou CDC de remplacement RAMBERT INFO) : 119.700 MHz / 317.500 MHz / 143.550 MHz LUXEUIL APP : 129.925 MHz BALE INFO : 135.850 MHz	
GESTIONNAIRE	
Centre de Détection et de Contrôle de Cinq Mars La Pile (CDC RAKI) ou CDC de remplacement.	
STATUT	
Zones Réglementées Temporaires (ZRT) qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions d'espaces à statut particulier avec lesquelles elles interfèrent.	
CONDITIONS DE PENETRATION	
CAG / CAM : contournement obligatoire sauf pour : - les aéronefs participant à l'exercice, - les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, du transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination avec le Gestionnaire, - les aéronefs ayant reçu une autorisation du gestionnaire.	
Des instructions de cheminement ou d'attente pourront être délivrées aux aéronefs en CAG VFR.	
SERVICES RENDUS	
CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans les ZRT par l'organisme gestionnaire. CAG : Dans les parties des ZRT coexistant avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.	
LIMITES LATERALES ET VERTICALES	
ZRT VALDAHON Alpha et Bravo Limites latérales 47°28'49"N, 006°22'00"E 47°18'00"N, 006°39'00"E 47°15'00"N, 006°50'00"E 46°57'12"N, 006°16'23"E 47°05'37"N, 006°04'36"E 47°15'00"N, 006°14'00"E 47°24'52"N, 006°14'00"E 47°28'49"N, 006°22'00"E	
ZRT VALDAHON Alpha Limites verticales SFC / FL115	ZRT VALDAHON Bravo Limites verticales FL115 / FL195
ORGANISME A CONTACTER	
Jusqu'au 30 Novembre : Commandement de la Défense Aérienne et des Opérations Aériennes / EMO / A7 / Div. E.A Téléphone : 04 87 65 57 99 ou 04 87 65 47 98 PNIA 864 942 4799 (5405) Sous-CHEFFERIE INFRASTRUCTURE AERONAUTIQUE BA 106 Mérignac CS 21 152 33068 BORDEAUX Téléphone : 05.33.89.87.00 PNIA : 865 106 87 00	À partir du 1^{er} décembre : Directeur de l'exercice / Cellule Rallye de l'exercice Téléphone : 06.21.15.32.17 / 07.64.34.94.12 Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Cinq Mars la Pile Téléphone : 02 47 96 28 63 ou 02 47 96 30 00 Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Lyon Mont Verdun Téléphone : 04 26 72 83 99 ou 04 78 14 65 21 Centre de Détection et de Contrôle militaire (CDC) de Mont de Marsan Téléphone : 05 58 06 84 51 ou 05 33 94 08 48

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Les zones EU-CBA C 25 FW, EU-CBA C 25 FC et EU-CBA C 25 FE et LF-R 158 A et B ne seront pas activées lors de l'activation des ZRT A et B.

Les voies aériennes L856, T14 et le tronçon de la voie aérienne T10 entre ROBIR et TORPA seront soumises à coordination avec l'organisme gestionnaire lors de l'activation de la ZRT Valdahon Bravo.

Toutes les activités aériennes légères et sportives situées à l'intérieur des ZRT sont suspendues durant les créneaux d'activation.